



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 février 2024
Convocation du : 15 février 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt-cinq janvier à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Philippe CATTOIRE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alexis DEBUISSON

DE24.09

FINANCES
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 EUROS - EXERCICE 2024

Autorisation - Approbation

☞

Diverses demandes de subvention de fonctionnement ont été présentées par les associations ou autres organismes pour l'année 2024.

Dans le cadre du vote du budget primitif, la dotation globale dédiée au tissu associatif a été adoptée.

Il s'agit maintenant d'individualiser les subventions allouées aux associations avec lesquelles la Ville d'Armentières est liée par convention, ou à qui elle a versé, mensuellement, une dotation au titre des Chèques Emploi Associatif.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant Perçu 2023</u>	<u>Montant provisoire proposé 2024 75 %</u>	<u>1^{er} Trimestre 2024 déjà perçu</u>	<u>Solde provisoire proposé 2024</u>
65748/024	Amicale du Personnel	0 €	7 515 €	2 505 €	5 010 €
65748/30	Foyer de jeunes « Le Zodiaque » -subvention fonctionnement	2 796 €	2 097 €	777 €	1 320 €
	Hand Ball Club - subvention fonctionnement	5 499 €	4 124 €	1 528 €	2 596 €
	Boxing Club Armentières - subvention fonctionnement	5 091 €	3 818 €	1 414 €	2 404 €
	Cyclo Club - subvention fonctionnement	6 905 €	5 179 €	1 918 €	3 261 €
	Société Municipale de Gymnastique - subvention de fonctionnement	1 694 €	1 271 €	471 €	800 €

- chèques emploi associatifs	9 720 €	7 290 €	2 700 €	4 590 €
Société Municipale de Lutte - subvention fonctionnement	720 €	540 €	180 €	360 €
- chèques emploi associatifs	1 686 €	1 265 €	422 €	843 €
Sports Ouvriers Armentières Natation - subvention fonctionnement	3 097 €	2 323 €	774 €	1 549 €
- chèques emploi associatifs	1 890 €	1 418 €	473 €	945 €
Club Escrime - subvention fonctionnement	1 485 €	1 114 €	413 €	701 €

Ces subventions seront versées en neuf mensualités, de Avril à Décembre 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Alexis DEBUISSON
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille